



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Infos Ligue

**

Comment régler les arbitres officiels

**

Challenge Dynamique

Procès-verbaux

Commissions

CDPME

**

Football à Effectif Réduit

**

Futsal

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Statuts & Règlement

**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

RECHERCHE TERRAINS

FINALES COUPES VDM SENIORS + SENIORS FEMINIENS

Samedi 14 Juin 2025 matchs à 18h & 20h30

Critères requis :

-1 TERRAIN HERBE + TRIBUNE

-ECLAIRAGE

-6 VESTIAIRES

-1 GRAND PARKING



Le cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision + une visite des lieux et une réunion avec le District seront en amont de l'évènement pour discuter des modalités.

Candidature à envoyer à : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



COMPTE CLUB

Retrouvez la PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 4 - (Comptes arrêtés à la date du 09 JANVIER 2025) :

[Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :](#)

1. FOOTCLUBS
2. ORGANISATION (dans le menu)
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche): « TRAVAUX DEMANDES »
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 4 » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement)

Mode de règlement :

1. VIREMENT : sur compte BRED = IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)
2. CHEQUE : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)
3. ESPECES : à nos guichets aux horaires d'ouverture Lundi = 14h00/18h00 Mardi = 09h00 / 18h00 Mercredi & Jeudi = 09h00 / 17h30 Vendredi = 09h00 / 17h00 Fermeture à l'heure du déjeuner de 13h à 13h45

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVÉ N°4 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le VENDREDI 31 JANVIER 2025

INFO CLUB / Demande de Changement via FOOTCLUB

Nous sollicitons les clubs de bien vouloir répondre dans un délai de 72H avant la rencontre au demande de changements (même si la réponse est négative).

Ce qui permettra au « club demandeur » de trouver une solution afin que la rencontre se joue dans de bonnes conditions.



-COMPTANT SUR VOTRE FAIR-PLAY-

Edition N° 698 du Jeudi 16 Janvier 2025

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

RESULTAT 16^{ème} Finale Coupe de France Féminine

Date	Equipes	Résultat
12/01/2025	St Maur F. Fem Vga 1 - Strg Rcsa 1	0 - 4

RESULTAT 32^{ème} de Finale Coupe Gambardella

Date	Equipes	Résultat
12/01/2025	Drancy Ja 21 - Creteil Lusitanos F. 21	2 - 1

FELICITATIONS AUX DEUX CLUBS POUR LEUR BEAU PARCOURS !!



FAIR PLAY 2024 /2025



Arrêté au 21/11/2024 sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	9		BANN ZAMMI	3	
CRETEIL AC	3		BRY FC	7	
BOISSY FC	10		CAUDACIENNE ES	3	
CHEVILLY LARUE ELAN	4		CHARENTON CAP	1	
FONTENAY SOUS BOIS	9		LIMEIL BREVANNES AJ	4	
ASF LE PERREUX	9		PHARE ZARZISSIEN	1	
L HAY LES ROSES CA	4		SANTENY SSL	6	
MAROLLES FC	9		VILLENEUVE AFC	8	
ORMESSON US	6		VITRY ES	7	
THIAIS FC	10				
VILLENEUVE ABLON US	14				
VILLENEUVE AFC	7				
VITRY ES	13				
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	8		AS ZENAGA DE FIGUIG	8	
BRY FC	12		CRETEIL AC	8	
CHAMPIGNY FC	8		CACHAN COC	4	
GENTILLY AC	15		MOLDAVIE FC	5	
KREMLIN BICETRE CSA	10		VITRY FC 94 ACADEMIE	7	
LIMEIL BREVANNES AJ	11		ST MANDE FC	5	
NOGENT FC	17		IVRY US	4	
RUNGIS US	14		VAL DE FONTENAY	5	
VGA ST MAUR	24		VALENTON FA	9	
SUCY FC	6				
VILLIERS ES	15				
VITRY CA	10				

20.6 – TERRAIN IMPRATICABLE

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de message 01 49 40 09 20@Districtvaldemarne.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES)



afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

-Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.

-Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS

INSTALLATION DE LA FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> **clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.**

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date
Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie
(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire double pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

ATTESTATION D’AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d’éditer une attestation d’affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu’ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l’intérêt général, vous avez de la disponibilité, n’hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l’une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d’Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d’Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES PARUTIONS

JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		

(Spécial Calendriers)

Avis aux Clubs

« Modification de l’article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d’une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l’équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c’est l’équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

➤ D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s’inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

- JEUNES FOOTBALL A 11 :
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- 🏆 **D2**
 - SENIORS : 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- 🏆 **D3**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- 🏆 **D4**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).
 Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.
 Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.
 Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).
 Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).
 Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

20^{ème} édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix
 Contact : 📞 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 4^{ème} édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou q.rambaud.fcja@gmail.com

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 3^{ème} édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F

Contact : 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com

Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay
CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

DONC : 35 pts

Récompenses : 10 clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : **600 euros**

Du 6 ème au 10 ème =

Malle pédagogique : **300 euros**

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10

Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label sur Footclubs

Fin de saison: Réalisé = 5 Non réalisé = 0

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE 2024 - 2025 Challenge Jean Jacques Combal	Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
CLASSEMENT A FIN DECEMBRE	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS Maxi 35 pts	
CA VITRY94.2	30	10	0	0	14	54
JOINVILLE R.C.	30	10	0	0	12	52
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	10	50
NOGENT S/MARNE F.C.	30	10	5	0	4	49
BOISSY F.C.	30	10	5	0	2	47
CRETEIL LUSITANOS F. US	30	10	5	0	2	47
THIAIS F.C.	30	10	0	0	6	46
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	30	10	0	0	6	46
VINCENNOIS C.O.	30	10	0	0	6	46
BRY F.C.	30	10	5	0	0	45
RUNGIS U.S.	30	10	5	0	0	45
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	0	0	2	42
GENTILLY ATHLETIC CLUB	30	10	0	0	2	42
LIMEIL BREVANNES A.J.	30	10	0	0	2	42
ST MANDE F.C.	30	10	0	0	2	42
VITRY E.S.	30	10	0	0	2	42
AC CRETEIL	30	10	0	0	0	40
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	30	10	0	0	0	40
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	0	0	0	40
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	30	10	0	0	0	40
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	20	10	0	0	10	40
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40
NOISEAU STE S.	30	10	0	0	0	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
ORLY AC	30	10	0	0	0	40
ORMESSON U.S.	30	10	0	0	0	40
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	0	0	0	40
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	10	0	0	0	40
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	0	0	40
FONTENAY SS/BOIS U.S.	20	10	0	0	8	38
KREMLIN BICETRE C.S.A.	20	10	5	0	0	35
U. S. IVRY FOOTBALL	20	10	5	0	0	35
LUSITANOS ST MAUR U.S.	20	10	0	0	4	34
CHARENTON C.A.P.	20	10	0	0	2	32
SUCY F.C.	30	0	0	0	2	32
AVENIR SPORTIF D'ORLY	20	10	0	0	0	30
CHEVILLY LA RUE ELAN	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	30	0	0	0	0	30
VILLENEUVE ABLON U.S.	20	10	0	0	0	30
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	20	10	0	0	0	30
HAY LES ROSES C.A.	10	10	0	0	6	26
CHOISY LE ROI A.S.	10	10	0	0	4	24
ASOMBA	10	10	0	0	2	22
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	0	0	2	22
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	10	10	0	0	2	22
VILLEJUIF U.S.	10	10	0	0	2	22
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	0	20
CACHAN C.O.	10	10	0	0	0	20
FRESNES A.A.S.	10	10	0	0	0	20
VILLECRESNES U. S.	10	10	0	0	0	20



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !



Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Procès-Verbaux



Procès-verbal N°4
Réunion du 13 janvier 2025

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM. Rodolphe MILET, Bernard ROCHETTE, Jean-Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN, Jacques LEGUYADER

Assistant : MM. Fred GALLONDE (CDA), Edgard KOUNDE (CD)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, **c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs**, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

1-Dossier d'organisation des matches sensibles

N°29671728 - US IVRY FOOT / RUNGIS US -match de championnat U15 D1 du 08/02/2025 à 15h00

La commission prend connaissance de la demande transmis par la commission de discipline du District du Val de Marne de Football, relatif à un rapport du club de RUNGIS US.

Réceptions :

- **Pour le club de l'US IVRY FOOT :** M. HAMZA M. – Réfèrent sécurité
M. EL ASRI M. – Educateur U15
- **Pour le club RUNGIS US :** M. COLOMBANI A. – Dirigeant (Manageur du club)

La CDPME échanges avec les représentants des clubs, concernant l'organisation de la rencontre.

Suite aux échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission la date est validée entre les participants ainsi que les installations sportives où se déroulera cette rencontre.

La procédure sera transmise à l'ensemble des participants

Transmet ce dossier :

-à la commission « Organisations des compétitions » pour information et à la CDA et à la commission des délégués pour désignation dans les meilleurs délais de trois arbitres, et d'un délégué.

-au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

1 Arbitre central à la charge du club de l'US IVRY FOOT

2 arbitres Assistants un délégué et un réfèrent CDPME à la charge de RUNGIS US

-Présence policière

Match classé sensible



2-Dossier d'organisation des matches sensibles

N°28266953 - RUNGIS US / CHOISY AS - Match de championnat U16.D1 du 09/02/2025 à 13h00

La commission prend connaissance de la demande transmis par la commission de discipline du District du Val de Marne de Football

Réceptions :

- Pour le club de CHOISY AS : Absence non excusée des représentants du clubs de CHOISY AS (*amende 100 euros*)
- Pour le club de RUNGIS US : M. COLOMBANI A. – Dirigeant (Manageur du club)

La CDPME échanges avec les représentants du club de RUNGIS US concernant l'organisation de la rencontre.
En l'absence du club recevant dument convoqués, la commission ne peut mettre en place l'organisation de la rencontre

La commission RE-convoque pour sa réunion du Lundi 20/01/2025 à 18h00 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

- Pour le club de CHOISY AS :
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie
- Pour le club de RUNGIS US :
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :
1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission
2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

3-Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

N°28268841 - FRESNES AAS / VILLIERS ES -Match de championnat U16 D3.C du 09/02/2025 à 13h00

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club VILLIERS ES

La commission convoque pour sa réunion du Lundi 20/01/2025 à 18h30 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

Pour le club de FRESNES AAS :

- Le président
- Le responsable sécurité du club
- Le responsable de la catégorie

Pour le club du VILLIERS ES :

- Le président
- Le responsable sécurité du club
- Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :
1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission
2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

Les questions sont épuisées la séance est levée.

Prochaine réunion de la CDPME : 20 janvier 2025 à 17h45

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 14 Janvier 2025

Présents : Mmes POLICON, MM. ARNAUD, BOUSSARD, BRUNET

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- **Le lundi 21 avril 2025**
- **Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025**

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- **D1**
- **SENIORS :**
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- **JEUNES FOOTBALL A 11 :**
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- **FOOT A EFFECTIF REDUIT :**
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- **Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.**
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- **D2**
- SENIORS : 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B

Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18
Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B

ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

Dérogation horaire annuelle

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

29577607-GENTILLY AC 2 / FC VITRY 94 ACADEMIE 2 Séniors D4.A du 24/11/2024

Match non joué.

La commission reporte Je match au 20/04/2025.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

2 ^{ème} TOUR	12 JANVIER
CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : GENERATION TAKTIKS

30074423 – LUSITANOS US 2 / VITRY CA 1 Coupe VDM Séniors du 12/01/2025

Courriel de Vitry du 08/01/2025 (match non joué 2 matchs le même jour).

La commission dit match à jouer (accord des deux clubs), en semaine avant le 04/02/2025 (date butoir). Date à communiquer au District.

30074418 - VILLEJUIF US/ RUNGIS US Coupe VDM Séniors du 12/01/2025

Courriel de Villejuif du 08/01/2025 (match non joué 2 matchs le même jour).

La commission dit match à jouer par entente entre les deux clubs, en semaine avant le 04/02/2025 (date butoir). Date à communiquer au District.

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT ANCIENS

28266644 – VITRY PORTUGAIS UA 41 / VILLEJUIF E.BENFICA 41 Anciens D2.B du 05/01/2025

Courriel de Vitry du 03/01/2025 - attestation de la mairie reçue -

La commission regrette la notification à postériori de l'indisponibilité des installations et le manque de précision quant à l'indisponibilité du terrain. Elle dit match à jouer et fixe la rencontre au 23/02/2025.

28266605-VETERANS BONNEUIL 41 / VITRY PORTUGAIS UA 41 Anciens D2.B du 17/11/2024

Match non joué.

La commission fixe le match au 16/02/2025.

28266640 – ARRIGHI AS 41 / SUPREMES BELIERS 41 Anciens D2.B du 05/01/2025

Dernier rappel avant sanctions

Courriel et accords des deux clubs (via footclub) du 02/01/25.

Accord de la commission le match est fixé au 16/02/2025, , sous réserve de fournir l'arrêté de fermeture du terrain du 05/01/25 pour le mardi 13/01/25 avant 12h, en l'absence de celui-ci, il y aura match perdu au club d'Arrighi AS.

Coupe Anciens VDM

CALENDRIER

CADRAGE	12 JANVIER
1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le **12 JANVIER 2025 à 9h30** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MACCABI CRETEIL 1 (match en retard championnat), NEW TEAM ou PHARE ZARZIISIEN.

30074790- FRESNES AAS 31 / VILLIERS ES 41 Anciens coupe VDM du 12/01/2025

Reprise du dossier. Courriel de Villiers ES du 13/01/25.

Accord de la commission le match est fixé au mercredi 29/01/2025 à 20h, sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires.

30074781- ELEPHANT COTE D'IVOIRE 41 / PARIS LISBONNE 41 Anciens coupe VDM du 12/01/2025

Courriel des 2 clubs des 12 & 13 juin 2025 (match non joué suite à problème de terrain). Absence de l'équipe Eléphant Cote d'Ivoire au moment du coup d'envoi.

La commission donne match perdu par pénalité au club d'Eléphant Côte d'Ivoire. Paris Lisbonne qualifié pour la suite de la compétition.

La commission demande au club ELEPHANT COTE D'IVOIRE de lui communiquer par mail ou courrier l'adresse exacte de son terrain, pour sa commission du 21 Janvier au plus tard.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

COUPE + 45 ANS

30074916 - ST MANDE FC 42 / US IVRY FOOTBALL 31 Coupe VDM +45 ans du 12/01/2025

Courriel de St Mandé du 10/01/25, demande de report, problème de terrain (attestation jointe).

La commission reporte le match au 02/03/2025.

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le **12 JANVIER 2025 à 9h30** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CRITERIUM + 55 ANS

29671079 - ORLY AC 32 / CHAMPIGNY FC 94 42 + 55 ans poule B du 05/01/2025

Courriel d'Orly du 9/01/25, match non joué terrain fermé, réception de l'arrêté de fermeture.

La commission demande aux 2 clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre à communiquer à la Commission

29747929 - PARIS 13 ATLETICO 1 / BRY FC 14 + 55 ans poule B du 12/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 09/01/25, demande de report.

Accord de la commission le match se jouera le 01/06/2025.

29671061-VILLENEUVE ABLON US 41 / BONNEUIL S/MARNE CSM 41 + 55 ans poule B du 12/01/25

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 10/01/25, changement de date et de terrain.

Accord de la commission le match est fixé au 23/02/2025 au stade Pierre Pouget 1 à ABLON SUR SEINE.

CHAMPIONNAT FEMININES

CRITERIUM U11F- U13F – U15F

Début de la 2ème phase

U15 F - le samedi 8 février 2025

U11 F et U13F le dimanche 9 février 2025

SENIORS F D1

29678198 -AS THAON FOOT THIAIS FFC Seniors D1 du 18 01 2025

Courriel de Thiais du 14/01/25, demande de report.

Accord du club adverse, le match se jouera le 01/02/2025 à 16h30

29678175 - CRETEIL LUSITANOS / AS THAON FOOT Séniors D1 du 11/01/2025

Courriel de monsieur KISSI du 13/01/25, arbitre de la rencontre.

Remerciements aux personnes ayant agi efficacement à la suite du malaise d'une joueuse de AS THAONFOOT. La commission lui souhaite un bon rétablissement.

U15F / U13F / U11F

29805784 -FONTENAY SS/BOIS US 2 / ST MANDE FC U15F poule A du 11/01/2025

Courriel de St Mandé du 12/01/25, match non joué (horaire 12h incompatible avec l'école).

La commission fixe la rencontre au 25/01/2025 à 14h.

Coupe FEMININES

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1 ^{er} tour	1 ^{er} MARS
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le **1 FEVRIER 2025 à 15h** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : VITRY ES 1.

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

29594782 - ENT. SANTENY MANDRES 21 / SFC CANNAVEROIS 21 U18 D3.A du 19/01/2025

Courriel de Mandres Périgny du 14/01/25 (changement d'horaire).

Accord de la commission sous réserve de l'accord de SFCC qui doit parvenir au District avant le 17/01/2025 à 12h.

Coupe VDM U18

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U16

28267502-VILLEJUIF US 23 / FONTENAY US 21 U16 D2.A du 19/01/2025

Courriel de Villejuif du 14/01/25 - demande de changement d'horaire 15h30 -

La commission reste dans attente de l'accord écrit de FONTENAY US 21.

Coupe VDM U16

CALENDRIER

1/16 FINALE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe VDM U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U15

500012 - CHARENTON CAP D1

Courriel de Charenton du 09/01/25.

La commission enregistre le forfait général de l'équipe CHARENTON CAP.

Coupe VDM U15

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 FEVRIER
1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

30162625 - CHARENTON CAP/ FONTENAY SS/BOIS US U15 coupe du 01/02/2025

Courriel de Charenton du 09/01/25.

La commission enregistre le forfait général de l'équipe CHARENTON CAP. L'équipe de FONTENAY US est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT U14

U14

2^{ème} phase D2. D3. D4

Le calendrier sera édité dans la semaine du 27 au 31 janvier

1^{er} Journée – Samedi 8 Février 2025 -

29674581- ENT. SANTENY MANDRES 22 / HAY LES ROSES CA 22 U14 !3rassage Poule E du 18/01/25

Courrier de FC Mandres Périgny du 14/01/25 (demande de changement – 1h00).

Accord de la Commission la rencontre aura lieu à 15h00 au lieu de 16h00. Prévenir vos adversaires.

29676289 - ST MAUR VGA US 23 / ST MANDE FC 21 U14 poule G du 11/01/2025

Courriels des 2 clubs du 13/01/25 (match non joué, arrivée tardive du club de ST MANDE).

Accord de ST MAUR VGA US 23 pour disputer cette rencontre.

La commission fixe le match au samedi 25/01/2025.

29674574 - VILLEJUIF US 23 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U14 poule E du 07 /12/024

Reprise du dossier, Courrier et accords des 2 clubs pour disputer cette rencontre. .

La commission inverse le match au 25/01/2025 à 15h à SANTENY.

COUPE DU VAL DE MARNE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHEVILLY LARUE ELAN ou IVRY US.

COUPE DE AMITIE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 13 janvier 2025

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : M. MOUSTAMID Abdou,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss.

Absents excusés : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, MONNEY Valery, NOYON Joel.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

- **Que la FMI doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

-D'indiquer sur tous vos courriers officiels :

* Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13- GROUPE- POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

- **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

- Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :

Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :
au District Du Val-De-Marne De Football- **131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

- Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :

Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :

- Récupérez le fichier Pdf créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.

- Technique : **DRISS** : 01.55.96.11.43 ou **HEDI** : 01.55.96.11.42.

- Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.

Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

U10 - U11

Courrier de SUCY F.C. du 07/01/2025

Pris note de la modification de vos engagements.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 08/01/2025

SUCY F.C./CRETEIL LUSITANOS F. US Criterium Avenir 2 du 11/01/2025 et

ENT.SANTENY MANDRES/CRETEIL LUSITANOS F. US Criterium Départemental U11-2 du 11/01/2025

La Commission vous a rappelé par mail que les clubs ne sont pas habilités à reporter des rencontres, seule la commission peut le faire sur demande et sous réserve d'une raison valable.

La Commission, ayant reçu les feuilles d'engagements des joueurs et des feuilles de rencontres pour les rencontres concernées par ce courrier, clos le dossier.

Courrier de l'U. S. IVRY FOOTBALL du 13/01/2025

CRETEIL LUSITANOS F. US/U. S. IVRY FOOTBALL Criterium Avenir 2 du 18/01/2025

Accord des deux clubs, rencontres reportées au 08/02/2025.

U12 - U13

Courrier de l'U. S. IVRY FOOTBALL du 10/01/2025

Comme indiqué dans le mail qui vous a été envoyé, le Festival U13 étant prioritaire, la rencontre Critérium Louis LEFEUVRE, match n°29969892, est reportée au 01/02/2025.

SAISON 2024 / 2025 : "ANNEXE FINANCIERE"	
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7-U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	50,00 € (par club)
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du lundi 13/01/2025

Président : M. MAGGI

Présents : Mme GUILIANI – POLICON, MM. FOPPIANI -LEFEBVRE - GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

SENIORS

FUTSAL D1 – MATCH 28352027 - C'NOUES 2 / B2M FUTSAL 2 du 05/01/2025

Réserve du club de **B2M FUTSAL 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **C'NOUES 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

La commission,
Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

OSSOUHO Roland
MESLOUB Jugurtha
KEITA Modibo
HOAREAU Anis

du club de **C'NOUES 2** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 08/12/2024 contre le club de **ARTISTES FUTSAL 2** en championnat **FUTSAL R3/C**.

Par ces motifs dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient pas participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de C'NOUES 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à B2M FUTSAL 2 (3 points, 4 buts).

Débit : C'NOUES 2 50 euros
Crédit : B2M FUTSAL 2 43,50 euros

SENIORS D2/A - MATCH 28264232 – THIAIS F.C. 2 / ARCUEIL COM 1 du 17/11/2024

Demande d'EVOCATION du club de ARCUEIL COM 1 par courriel du 17/12/2024 sur la participation et la qualification du joueur AMAIZO Jérémy du club de THIAIS F.C 2 susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF, Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **THIAIS F.C 2** informé le 20/12/2024 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 11/06/2024 de 1 matchs ferme de suspension pour troisième avertissement lors de la rencontre de SENIORS D3 disputée le 02/06/2024 contre CHARENTON CAP 3 avec l'équipe **THIAIS F.C 2**,

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 17/06/2024,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe, étant précisé qu'entre-temps le joueur ne peut prendre part à aucune rencontre officielle,

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de **THIAIS F.C 2**,

Considérant que le joueur a participé aux rencontres officielles TOUTES HOMOLOGUEES disputées entre le 22/09/2024 et le 17/11/2024,

Considérant que le joueur a participé à la rencontre de championnat SENIORS D2/A disputée le 17/11/2024 opposant **THIAIS F.C 2 au club de ARCUEIL COM 1 homologué de droit au bout de 30 jours et n'a donc pas purgé sa sanction,**

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **THIAIS F.C 2 au club de ARCUEIL COM 1** puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **AMAIZO Jérémy** du club de **THIAIS F.C 2** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de THIAIS F.C 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de ARCUEIL COM 1 (3 points, 1 but).

Débit : THIAIS F.C 2 50,00€
Crédit : ARCUEIL COM 1 43,50€

De plus, la commission inflige une amende de 50 euros au club de THIAIS F.C 2 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et, ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF inflige un match de suspension ferme au joueur AMAIZO Jérémy à compter du 20/01/2025 pour avoir participé à des rencontres officielles alors qu'il était en état de suspension.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 13 janvier 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

CHAMPIONNATS

FUTSAL D2

28385694 - B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 reporté au 04/01/2025

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre. Match non joué – Equipe visiteuse absente.

La commission enregistre le 1er forfait de VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2.

28385698 - RUNGIS US 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 10/01/2025

Courriel du club de RUNGIS US en date du 09 janvier 2025 informant de la non-disponibilité du gymnase suite à une compétition de tir à l'arc.

La Commission reporte la rencontre au Vendredi 07 février 2025

Prévenir l'équipe adverse.

MATCHS REMIS

28352043 – C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 23/11/2024 reporté au 09/02/2025

COUPE VDM FUTSAL

Calendrier prévisionnel des tours

- Tour n°1 (16^e)** : du 13 au 19 janvier 2025
Tour n°2 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025
Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025
Tour n°4 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025
Tour n°5 (Finale) : du 27 au 30 avril 2025

- Match N°1 : 29970395** - B2M FUTSAL 3 /VILLENEUVE ABLON US 2 le 18/01/2025
Match N°3 : 29970397 - CRETEIL FUTSAL US 2/ L'HAY LES ROSES AS 1 le 18/01/2025
Match N°4 : 29970398 - BOISSY UJ 1 /C'NOUES 1 le 18/01/2025
Match N°6 : 29970400 - ST MAURICE AJ 1/ CRETEIL FUTSAL US 1 le 18/01/2025
Match N°7 : 29970401 - VILLENEUVE ABLON US 1 / VITRY ASC 3 le 18/01/2025
Match N°8 : 29970402 - RUNGIS US 1 / VISION NOVA 1 le 17/01/2025
Match N°10 : 29970450 - BOISSY FC 1 /CHEVILLY LARUE ELAN 1 le 18/01/2025
Match N°11 : 29970405 - CHEVILLY EL 2 / MAISON ALFORT FC le 17/01/2025
Match N°12 : 29970406 - VITRY ASC 1 / RUNGIS US 2 le 18/01/2025
Match N°13 : 29970407 CITOYEN DU MONDE 1 / VSG FUTSAL 2 le 17/01/2025
Match N°14 : 29970408 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 / VITRY ASC 2 le 18/01/2025
Match N°15 : 29970409 - VITRY CA 1 / C'NOUES 2 le 16/01/2025

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

Match n°2 : 29970396 - CHAMPIGNY CF 2/ B2M FUTSAL 1 du 18/01/2025

Courriel du club de CHAMPIGNY CF en date du 13/01/2025 demandant de décaler le coup d'envoi à 15h45.

La Commission reporte le coup d'envoi de la rencontre le 18/01/2025 à 15h45.

Prévenir l'équipe adverse.

Match N°5 : 29970399 - KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1 du 19/01/2025

Courriel du club de VSG FUTSAL en date du 10/01/2025 informant qu'il a une rencontre de Coupe Nationale Futsal le 18/01/2025.

La Commission reporte la rencontre au dimanche 09 février 2025.

Prévenir équipe adverse.

Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 18/01/2025

Courriel du club de Champigny CF en date du 06/01/2025 informant qu'il a une rencontre de Coupe Nationale Futsal le 18/01/2025.

La Commission reporte la rencontre au samedi 08 février 2025.

Prévenir équipe adverse.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 16 janvier 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

ANCIENS D2 :

28266640 : ARRIGHI AS / SUPREMES BELIERS du 05.01.25

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 05/01/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Elephant Cot D'Ivoire 41	24/11/2024		
CDM D1 St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
FUTSAL D1 Maisons Alfort Fc 1 Rungis U.S. 1	27/10/2024 27/10/2024		
SENIORS D3 Us Ivry Football 3	24/11/2024		
U18 D1 Us Ivry Football 22	24/11/2024		
COUPE AMITIE U16 Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D1 Rungis U.S. 21	15/12/2024		
U16 D3 Ormesson U.S. 21 F.C. D'Alfortville 21 Villeneuve Afc 22	17/11/2024 17/11/2024 24/11/2024		
U16 D4 Choisy Le Roi As 24 Bry F.C. 21	03/11/2024 24/11/2024		
U15 D1 Vitry Ca 1 Maisons Alfort Fc 1	16/11/2024 23/11/2024		
U15F Kremlin Bicetre Csa 1 Ecole Plesseenne De 1 Boissy F.C. 1	16/11/2024 23/11/2024 30/11/2024	23/11/2024	
U14 D1 Villejuif U.S. 22 Fresnes A.A.S. 21	30/11/2024 14/12/2024		
U14 BRASSAGE F.C. D'Alfortville 21 Champigny F.C. 94 22 St Mandé Fc 21 Val De Fontenay As 21	09/11/2024 16/11/2024 16/11/2024 14/12/2024		
U13F Bonneuil S/Marne Csm 1 F.C. D'Alfortville 1 Kremlin Bicetre Csa 1	10/11/2024 24/11/2024 15/12/2024	17/11/2024	
U11F St Mandé Fc 1 Us Ivry Football 1	10/11/2024 01/12/2024	15/12/2024	

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

US	07	HAGUENAU
US	14	EPINAL
US	21	AUBERVILLIERS

DÉCEMBRE

US	02	FLEURY
US	09	FEIGNIES A.
US	23	FC 93

NOVEMBRE

US	05	BALAGNE
US	19	BEAUVAIS

OCTOBRE

US	07	VILLERS/HOUGATE
US	14	BIESHEIM
US	21	THONVILLE

SEPTEMBRE

US	17	CHAMBLY
US	24	WASQUEHAL
US	31	CHANTILLY

AOUT

US	03	AUBERVILLIERS
US	10	FURIANI
US	17	CHAMBLY

MAI

US	05	FEIGNIES A.
US	12	FC 93
US	19	HAGUENAU
US	26	EPINAL

AVRIL

US	08	BALAGNE
US	15	BEAUVAIS
US	22	FLEURY

MARS

US	08	VILLERS/HOUGATE
US	15	BIESHEIM
US	22	THONVILLE

FÉVRIER

US	11	FURIANI
US	18	WASQUEHAL
US	25	CHANTILLY

JANVIER

CALENDRIER SAISON 2024/2025



RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24 : Inclus

Tampon et signature